

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

JUIN 2026

À LA UNE

- 3 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 4 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 6 AVIS PUBLIC
- 8 BIENVENUE FRÉDÉRIC
- 8 RELÂCHE BAGOTIER JUILLET
- 8 TAXES 2026
- 10 UTILISATION - EAU POTABLE
- 17 BIBLIO – HORAIRE ESTIVAL
- 17 RENDEZ-VOUS GLACÉS
- 18 COMMUNIQUÉ - PARC DE LA GARE
- 19 REMERCIEMENTS – CAMP DE JOUR
- 21 ÉQUIPE 2026 – CAMP DE JOUR
- 22 POSTE SECRÉTAIRE BÉNÉVOLE - OBNL
- 23 PRIX DISTINCTION-FAMILLE

LE COMITÉ DES

LOISIRS
STE - HÉLÈNE
VOUS INVITE

Samedi

27 juin 2026

Sainte-Hélène-de-Bagot

célèbre la fête nationale du Québec!

Bénévoles recherchés
pour le service de cantine et de bar
Si vous êtes intéressés, communiquez avec
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

AUCUNE CONSOMMATION
PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR
NE SERA TOLÉRÉE SUR LE SITE

DÉTAILS PAGE 11

«Où est allé tout ce monde,
Qui avait que'qu' chose à raconter
On a mis quelqu'un au monde
On devrait peut-être l'écouter.»
Serge Fiori

MERCI AUX
COMMANDITAIRES
DÉTAILS PAGE 12

FEUX D'ARTIFICE 2026

MERCI!

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

MERCREDI 24 JUIN 2026

JEUDI 2 JUILLET 2026

VACANCES ESTIVALES DU
17 JUILLET AU 2 AOÛT 2026

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com



Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot

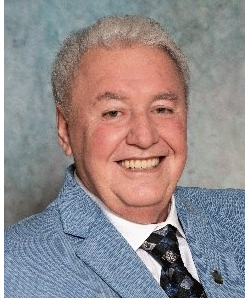


Loisirs Sainte-Hélène

La Municipalité VOUS INFORME

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

CONSEILLÈRE 1



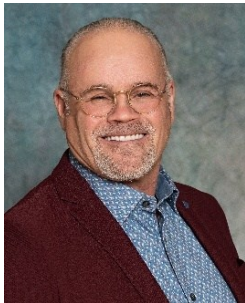
HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024

CONSEILLER 2



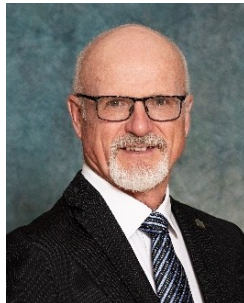
MARTIN DOUCET
450 502-0457

CONSEILLER 3



ROBERT CHEVRIER
450 502-4411

CONSEILLER 4



PIERRE PARÉ
450 278-2327

CONSEILLER 5



MICHEL DAIGLE
450 230-2230

CONSEILLER 6



DANIEL PLANTE
819 388-0036

MUNICIPALITÉ

421, 4^e Avenue
450 791-2455

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Micheline Martel, directrice générale
Poste 2240 – dg@sainte-helenedebagot.com

Lucie Chevrier, directrice générale adjointe
Poste 2250 – dga@sainte-helenedebagot.com

France Beauregard, adjointe à la comptabilité
Poste 2235 – adm@sainte-helenedebagot.com

Brigitte Gendron, technicienne administrative
Poste 2340 – info@sainte-helenedebagot.com

Martine Lupien, adjointe administrative
Poste 0 – mun@sainte-helenedebagot.com

Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 – loisir@sainte-helenedebagot.com

Charles Gaucher, directeur des travaux publics
Poste 2260 – travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

Francis Rajotte, directeur du service incendie
incendie@sainte-helenedebagot.com

Raymond Lessard, inspecteur municipal en bâtiment
Poste 2230 – inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Horaire : Mardi, mercredi et jeudi, sur rendez-vous

Centre communautaire : 421, 4^e Avenue

Chalet des loisirs : 400, 2^e Rue

Bibliothèque : 670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue



EN CAS D'URGENCE

EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

EXEMPLES D'UNE URGENCE :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Problème de circulation

CONTACTEZ LES TRAVAUX PUBLICS AU

450 250-2481



**Mot du maire
Réjean Rajotte**

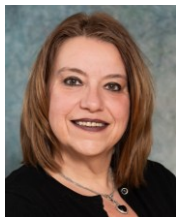
Chers citoyennes et citoyens,

Je voudrais d'abord féliciter les lauréats de Sainte-Hélène-de-Bagot pour le Prix Distinction-Famille, soit Bernard Picard et Diane Dupont. Membre du conseil d'administration du Centre d'entraide maskoutain et responsable du comptoir alimentaire depuis plus de douze ans, monsieur Picard, en collaboration avec son épouse, coordonne la distribution hebdomadaire de denrées à plus d'une centaine de familles. Éric Morin et son collègue Guillaume Dostie se méritent également des félicitations pour l'entreprise Dessercom. L'entreprise offre entre autres un soutien logistique et participe directement aux activités de financement du Centre de pédiatrie sociale Grand Galop. Félicitations pour tout ce que vous faites pour la communauté.

Je veux vraiment remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'inauguration du parc de la Gare et les citoyens qui se sont déplacés en grand nombre. C'est toujours un plaisir de vous rencontrer et de voir l'intérêt que vous portez aux projets et services de la Municipalité. Je vous invite à nous rejoindre pour la St-Jean-Baptiste le 27 juin prochain afin de festoyer avec nous et de voir nos beaux feux d'artifice.

Suivi sur l'eau : Les travaux pour trouver de l'eau ont débuté, mais il reste beaucoup d'étapes encore à faire avec tous les tests nécessaires avant de demander les autorisations et comme l'eau est une denrée rare, il faut l'utiliser avec modération. C'est la responsabilité de tous et chacun.

En mai, la Municipalité a eu la démission de monsieur Daven Archambault, journalier aux travaux publics. Je tiens à le remercier pour tout ce qu'il a fait pour nous. Bonne chance dans ton nouvel emploi. L'équipe municipale a dû travailler rapidement afin de combler ce poste, surtout en période estivale. Je souhaite la bienvenue à monsieur Frédéric Prévost, notre nouveau journalier. Nous sommes ravis de l'accueillir dans l'équipe municipale et sommes heureux de collaborer avec lui.



**Mot de la directrice générale
Micheline Martel**

Chers hélénoises et hélénois,

Après nous être affairés dans les premiers mois de l'année à compléter les obligations gouvernementales de fin d'année, nous sommes revenus en force pour les travaux du printemps et de l'été.

Plusieurs projets seront réalisés encore cette année. Pour les projets qui pourraient avoir un impact sur votre quotidien et vos déplacements, nous vous tiendrons informés au fur et à mesure sur nos diverses plateformes :

- Journal municipal Le Bagotier (10 parutions par année);
- Facebook, sous le nom de « Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot ». Il est essentiel d'écrire le mot « Municipalité » pour arriver sur la bonne page. Notre logo sera affiché;
- L'infolettre. Inscription à partir du site Internet, dans la section bleue au bas de la page, puis cliquez sur le carré « M'inscrire »;
- L'alerte Info Citoyen, pour les urgences. Inscription à partir du site Internet, onglet Info Citoyen.

Dans un autre ordre d'idée, la vie se charge de nous apporter des épreuves. Je souhaite donc à chacun de pouvoir vivre l'essentiel avec douceur et bienveillance envers ceux qui vous entourent et de profiter de chaque moment, comme un cadeau de la vie !



Prochaine séance du conseil
7 juillet 2026
au bureau municipal
421, 4^e Avenue
à 19 h 30

AVIS PUBLICS



Pour consulter les avis publics :

- * 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- * 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- * www.sainte-helenedebagot.com (onglet Avis publics)

Résumé du procès-verbal

2 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 2 juin 2026 - Résumé de certains sujets.

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
1.2	Période de questions;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
2.1	Ordre du jour – Adoption;
2.2	Procès-verbaux – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;
2.4	États comparatifs – Dépôt;
2.5	Année financière 2025 – Réattribution des surplus – Approbation;
2.6	Retraite Sylvie Vanasse – Soirée reconnaissance – Permis d'alcool pour la Municipalité – Approbation;
2.7	Système Internet et réseautique – Bureaux municipaux, loisir, caserne, garage, usine de filtration et bibliothèque – Mandat d'installation – Approbation;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE
3.1	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;
3.2	Incendie – Démission – Prendre acte;
3.3	Cour municipale – Compte rendu de la période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2026 – Prendre acte;
3.4	SQ – Rapport périodique d'activités du 1 ^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026 – Prendre acte;
4	TRANSPORT
4.1	MTQ – PAVL – Aide annuelle – Entretien – Dépôt;
4.2	MTQ – Nouveau contrat de déneigement et de déglacage pour la 1 ^{re} Avenue et la rue Principale – Déclaration d'intérêt et autorisation de signature;
4.3	Réfection rue Couture – Réparation à l'interne par la Municipalité d'une déficience non liée aux travaux de réfection – Asphaltage par Groupe Colas Québec inc. – Approbation;
4.4	Chemin Brouillard – Travaux de pavage – Appel d'offres – Octroi;
5	HYGIÈNE DU MILIEU
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);

5.2	MRC des Maskoutains – Cours d'eau Bouthillette – Demande d'intervention des branches 2 et 3 – Approbation;
5.3	MLCCFP – Contrôle du rapport annuel 2025 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées – Avis de non-conformité – Prendre acte;
6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
6.1	Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation;
7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
7.1	Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations multifamiliales isolées de 4 logements et moins dans la zone 102-P – Adoption;
7.2	Règlement numéro 650-2026 modifiant le Règlement de zonage afin de prévoir des dispositions particulières pour les zones 118, 210, 401 et 402 – Adoption du second projet;
7.3	Règlement numéro 652-2026 concernant la tarification des demandes de modifications aux règlements d'urbanisme – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
7.4	Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe – Planification des besoins d'espace 2026-2031 – Prendre acte;
7.5	Sobeys – Demande de congé de taxes pour la pharmacie – Refus;
8	TRAVAUX PUBLICS
8.1	Journalier aux travaux publics – Démission – Prendre acte;
8.2	Radars de vitesse – Acquisition – Autorisation;
8.3	Journalier aux travaux publics – Embauche;
9	LOISIRS ET CULTURE
10	AFFAIRES DIVERSES
11	PÉRIODE DE QUESTIONS
12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Année financière 2025 – Réattribution des surplus – Approbation

Suite au dépôt des états financiers de l'année 2025, le 5 mai 2026, il est nécessaire, comme chaque année, de reclasser des sommes de surplus pour l'aqueduc et l'égout. Le surplus total de l'année est de 524 493 \$ dont 89 203,50 \$ est au fond général. Le conseil a autorisé le virement de la somme de 205 813,86 \$ pour le secteur aqueduc et le virement d'un montant de 229 475,64 \$ pour le secteur égouts, ainsi que le reclassement d'une somme de 112 191,81 \$ à partir du poste de frais de financement liée à la dette de l'usine d'épuration facturée en 2025 vers le surplus affecté au secteur égouts.

2.6 Retraite Sylvie Vanasse – Soirée reconnaissance – Permis d'alcool pour la Municipalité – Approbation

Le conseil a autorisé la tenue de la soirée reconnaissance pour madame Sylvie Vanasse, suite à son départ à la retraite après 35 années de service, le 1^{er} octobre 2026, en format 5 à 7, incluant l'autorisation pour le permis d'alcool.

2.7 Système Internet et réseautique – Bureaux municipaux, loisir, caserne, garage, usine de filtration et bibliothèque – Mandat d'installation – Approbation

Puisque notre distributeur d'Internet par fibre optique RIM fermera et cessera d'offrir le service, le conseil a confié le mandat d'analyse à la compagnie Accès-Info inc., et suite aux possibilités émises, le conseil a approuvé l'option 1. Cela signifie une seule ligne Internet, dans les mêmes coûts que ceux payés actuellement, ajoutant des frais d'antenne, de câble et d'attaches et d'ancrage pour un montant d'environ 815 \$, avant les taxes applicables. Le conseil a confié le mandat d'installation à la compagnie Accès-Info inc., pour environ huit heures de travail au tarif professionnel habituel.

4.1 MTQ – PAVL – Aide annuelle – Entretien – Dépôt

Le conseil a pris acte de l'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien 2026-2027, au montant de 104 239 \$, soit 17 151 \$ de moins que l'année dernière.

4.2 MTQ – Nouveau contrat de déneigement et de déglacage pour la 1^{re} Avenue et la rue Principale – Déclaration d'intérêt et autorisation de signature

Le contrat de déneigement et de déglacage pour la 1^{re} Avenue et la rue Principale, sous l'emprise du MTQ, est à échéance. La Municipalité, suite à la correspondance reçue le 1^{er} mai 2026, a informé le ministère de son intention de signer le contrat de nouveau selon les termes définis.

4.3 Réfection rue Couture – Réparation à l'interne par la Municipalité d'une déficience non liée aux travaux de réfection – Asphalage par Groupe Colas Québec inc. – Approbation

Le conseil a autorisé le service des travaux publics à effectuer la réparation à l'interne de la déficience structurale de la rue Couture pour la partie visée, par cette défectuosité. Il a aussi autorisé l'asphalage sur cette surface de déficience structurale, par l'entrepreneur Groupe Colas Québec inc., selon la quantité, pour un montant maximal de 1 750 \$, avant les taxes applicables.

4.4 Chemin Brouillard – Travaux de pavage – Appel d'offres – Octroi

Le conseil a octroyé le contrat de pavage du chemin Brouillard au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Maska inc., au montant de 135 447,20 \$, avant les taxes applicables. Ces travaux de pavage étaient prévus au budget, compte tenu de son état de dégradation. Un appel d'offres a été publié sur SEAO et quatre soumissions ont été reçues lors de l'ouverture publique le 25 mai 2026. Le procès-verbal d'ouverture est disponible sur le site Internet.

5.2 MRC des Maskoutains – Cours d'eau Bouthillette – Demande d'intervention des branches 2 et 3 – Approbation

Le conseil a acheminé une demande d'intervention à la MRC des Maskoutains, pour le cours d'eau Bouthillette, pour les branches 2 et 3, à la suite d'une demande d'intervention pour un entretien. Une inspection a été effectuée par l'inspecteur en bâtiment, constatant des accumulations de sédiments au fond du cours d'eau, créant une obstruction nuisible à l'écoulement, ainsi que du décrochage, des méandres et d'importantes accumulations d'eau.

5.3 MLCCFP – Contrôle du rapport annuel 2025 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées – Avis de non-conformité – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'avis de non-conformité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, daté du 12 mai 2026, en lien avec l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées.

6.1 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation

Le conseil a proclamé la journée du 15 juin 2026 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population et invite tous les élus et la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

7.1 Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations multifamiliales isolées de 4 logements et moins dans la zone 102-P – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 648-2026 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations multifamiliales isolées de 4 logements et moins dans la zone 102-P ». Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité. Il s'agit d'une modification au Règlement de zonage afin de permettre la construction, sous forme de projets intégrés, d'habitations multilogements, dans la zone 106 en bordure de la rue J.-H.-Fafard et dans la zone 205-P en bordure de la 5^e Avenue et également afin de permettre la construction d'habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P en bordure de la 2^e Rue et de la 7^e Avenue.

7.2 Règlement numéro 650-2026 modifiant le Règlement de zonage afin de prévoir des dispositions particulières pour les zones 118, 210, 401 et 402 – Adoption du second projet

Le conseil a adopté le second projet du Règlement numéro 650-2026 modifiant le Règlement de zonage afin de prévoir des dispositions particulières pour les zones 118, 210, 401 et 402 et a autorisé qu'il soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la Loi. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité. Il s'agit notamment d'une modification au Règlement de zonage afin de permettre dans la zone 118 la construction, sous forme de projets intégrés, d'habitations multilogements; la construction d'habitations en rangées, la construction d'habitations multifamiliales isolées, l'augmentation de la densité à un logement par 135 m² et une hauteur maximale de 4 étages pour les habitations multifamiliales.

Résumé du procès-verbal

2 JUIN 2026

7.3 Règlement numéro 652-2026 concernant la tarification des demandes de modifications aux règlements d'urbanisme – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 652-2026 concernant la tarification des demandes de modifications aux règlements d'urbanisme. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

7.5 Sobeys – Demande de congé de taxes pour la pharmacie – Refus

L'entreprise Sobeys a fait une demande pour obtenir un congé de taxes municipales pour le bâtiment qui pourrait peut-être servir pour un commerce de type pharmacie. Le conseil a refusé la demande de congé de taxes foncières à la compagnie Sobeys.

La Municipalité n'a pas adopté de règlement dans le cadre du programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes pour les commerces, les entreprises, les industries, les bâtiments résidentiels, ni aucune autre forme d'avantage ou de crédit de taxation et n'entend pas en adopter un.

8.1 Journalier aux travaux publics – Démission – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la démission de monsieur Daven Archambault, au poste de journalier aux travaux publics et de son départ en date du 29 mai 2026.

8.2 Radar de vitesse – Acquisition – Autorisation

Le conseil a autorisé l'achat d'un radar de vitesse auprès de la compagnie Signel services inc., au montant de 4 868,80 \$, avant les taxes applicables. Le conseil demeure à l'affût des enjeux de sécurité et avait désigné des zones plus critiques pour installer les radars déjà en place. Cependant, la Municipalité avait prévu au budget l'achat d'un radar supplémentaire destiné à être mobile sur le territoire pour des besoins ponctuels.

8.3 Journalier aux travaux publics – Embauche

Le conseil a procédé à l'embauche de monsieur Frédéric Prévost, au poste de journalier aux travaux publics, à la suite d'une recommandation du comité de sélection constitué de messieurs Réjean Rajotte, maire, Michel Daigle, conseiller, Charles Gaucher, directeur des travaux publics, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale. Le candidat sélectionné a l'expérience et les compétences nécessaires à occuper ce poste et il est entré en fonction le lundi 1^{er} juin 2026.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



AVIS PUBLIC DE RÉFÉRENDUM

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

1. Adoption du projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 juin, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de Règlement numéro 650-2026 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de prévoir des dispositions particulières pour les zones 118, 210, 401 et 402* ».

2. Objet du projet de Règlement

Le Règlement a pour objet :

- De permettre la construction, sous forme de projets intégrés, d'habitations multilogements; autoriser les habitations en rangées; autoriser les habitations multifamiliales isolées; augmenter la densité à un (1) logement par 135 m²; et fixer la hauteur maximale des habitations multifamiliales à quatre (4) étages dans la zone 118 en bordure de la rue Alfred-Bédard et de la rue Lemay;
- D'autoriser l'aménagement d'entrées charretières contiguës sur deux lots distincts lorsque ceux-ci font l'objet d'une servitude perpétuelle notariée dans la zone 118 en bordure de la rue Alfred Bédard et de la rue Lemay;
- D'établir une hauteur minimale de huit (8) mètres dans la zone 210 en bordure de la rue Alfred-Bédard;
- De modifier la marge de recul avant à 9,1 mètres dans les zones 401 et 402 en bordure de la rue Paul-Lussier;
- De modifier les références aux articles applicables aux marges de recul avant minimales dans toutes les grilles des usages et des normes annexées au Règlement de zonage.

3. Demande de participation à un référendum

3.1. Une demande concernant l'article 3 peut provenir des personnes intéressées de la zone 118, ainsi que de toute zone contiguë à celle-ci, et porter sur l'une ou l'autre des dispositions suivantes :

- L'autorisation de projets intégrés;
- L'autorisation d'habitations en rangées;
- L'autorisation d'habitations multifamiliales isolées;
- L'augmentation de la densité maximale à un (1) logement par 135 m²;
- L'augmentation de la hauteur maximale des habitations multifamiliales à quatre (4) étages.

3.2. Une demande concernant l'article 4, modification de la hauteur minimale permise dans la zone 210, peut provenir des personnes intéressées de la zone 210, ainsi que de toute zone contiguë à celle-ci.

3.3. Une demande concernant l'article 5, modification de la marge de recul avant dans les zones 401 et 402, peut provenir des personnes intéressées des zones 401 et 402, ainsi que de toute zone contiguë à celles-ci.

Les zones visées par le présent avis sont illustrées ci-après.



Une telle demande a pour objet de faire en sorte que la disposition visée soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone d'où provient la demande et de toute zone contiguë d'où provient également une demande valide.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

La demande doit être transmise par la poste à l'adresse suivante :

À l'attention de madame Micheline Martel, greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Ou par courriel à l'adresse : dg@sainte-helene-de-bagot.com

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 3 juin 2026, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- ¹⁰ Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- ²⁰ Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- ³⁰ Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 3 juin 2026, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements municipaux*. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement numéro 650-2026.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 juin 2026.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DU SANG NEUF AUX TRAVAUX PUBLICS



Suite au départ d'un employé aux travaux publics, il était primordial de combler ce poste afin d'avoir une équipe complète.

Le 2 juin dernier, à la suite du processus de recrutement, le conseil procédait à l'embauche de monsieur Frédéric Prévost à titre de journalier aux travaux publics.

Équipé d'un bagage de connaissances et d'expériences utiles au service des travaux publics, et accompagné d'une belle motivation, monsieur Prévost apportera une aide indispensable à l'équipe en place.

Nous lui souhaitons bienvenue dans l'équipe de Sainte-Hélène-de-Bagot!

LE BAGOTIER | RELÂCHE EN JUILLET



Votre journal Le Bagotier fait relâche en juillet. Celui du mois d'août contiendra tous les détails pour les cours qui débiteront à l'automne. Ces informations seront aussi disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helene-de-bagot.com.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

**MERCREDI 24 JUIN
ET JEUDI 2 JUILLET 2026**

Le conseil municipal et les employés vous souhaitent une bonne Fête nationale et une bonne Fête du Canada.



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

VACANCES ESTIVALES

DU 17 JUILLET AU 2 AOÛT 2026

Le conseil municipal et les employés vous souhaitent de belles vacances!

TAXES MUNICIPALES

Échéance du 3^e versement – 25 juin 2026

La Municipalité vous rappelle que le 3^e versement vient à échéance le 25 juin 2026. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

RÉSUMÉ À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DOMICILIAIRES POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2025 RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE



Le Règlement régissant l'eau potable est conforme aux obligations gouvernementales et est en place pour préserver cette ressource essentielle et nécessaire. Dans l'objectif de s'assurer que les citoyens soient toujours approvisionnés en eau potable, l'inspecteur a le devoir de veiller à faire respecter ce règlement. La Municipalité ne tolérera aucune forme de violence envers les fonctionnaires municipaux.

Voici un résumé de quelques articles qui touchent l'utilisation domiciliaire uniquement. Le règlement complet est disponible sur le site Internet de la Municipalité, à www.sainte-helenedebagot.com, sous l'onglet *Administration municipale – Règlements municipaux*.

7.2 Arrosage manuel de la végétation

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.3 Périodes d'arrosage des pelouses

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 19 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1;
- Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;
- Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4, 5 ou 6;
- Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 7, 8 ou 9;

Il est interdit, en tout temps, d'arroser la pelouse pour la période du 1^{er} au 31 juillet inclusivement.

7.4 Périodes d'arrosage des autres végétaux

Selon les jours suivants, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 19 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Le lundi et le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5 ou 6.
- Le mardi et le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 7, 8 ou 9.

7.5 Systèmes d'arrosage automatique

Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :

- Un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant;
- Un dispositif antirefoulement conforme à la norme CSA B64.10 pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable;
- Une vanne électrique destinée à être mise en œuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage;
- Une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.

Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce Règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service.

7.6 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré les articles 7.3 et 7.4, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues aux articles 7.3 et 7.4, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

La Municipalité

VOUS INFORME

Cette autorisation est permise suite à la réception d'un permis qui doit être demandé auprès d'une personne responsable de l'application du présent Règlement, et ce, sur preuves d'achat des végétaux ou des semences. Lorsque le permis est délivré, alors l'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis entre 6 h et 8 h et entre 19 h à 21 h, pendant les 15 jours suivant son installation.

7.8 Ruissellement de l'eau

Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines.

7.9 Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 19 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution pour le montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

7.10 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rues, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis pour les adresses paires les jours pairs et pour les adresses impaires les jours impairs, à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Le lavage d'entrées d'automobiles, entrées charretières, trottoirs et rues est interdit en tout temps.

Le lavage des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis qu'une seule fois par adresse et doit être fait au cours de la période du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année.

Il est possible lors de travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des patios ou des murs extérieurs du bâtiment à la condition d'utiliser un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

7.12 Bassins paysagers

Tout ensemble de bassins paysagers, comprenant ou non des jets d'eau ou une cascade ainsi que des fontaines, dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par le réseau de distribution, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est interdite. Le remplissage initial du bassin est interdit entre 6 h et 20 h.

7.13 Jeu d'eau

Tout jeu d'eau doit être muni d'un système de déclenchement sur appel. L'alimentation continue en eau potable est interdite.

7.14 Purgues continues

Il est interdit de laisser couler l'eau, sauf si la personne chargée de l'application du présent règlement l'autorise explicitement, et ce, dans certains cas particuliers uniquement.

7.17.1 Interdiction d'arroser déterminée sur période fixe annuellement

Il est interdit d'arroser au cours de la période de chaleur extrême, du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août de chaque année pour quelconques raisons, à l'exception des trois particularités et selon les spécificités :

- L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une jardinière, etc.
- Le remplissage lors d'une mise à niveau d'une piscine ou d'un spa entre 19 h et 6 h. Une mise à niveau n'est pas un remplissage complet.
- Le lavage de véhicules uniquement entre 10 h et 15 h et entre 19 h 30 et 21 h, et ce, pour les adresses paires les jours pairs et pour les adresses impaires les jours impairs, selon les conditions nommées au Règlement.

7.17.2 Interdiction d'arroser par avis public selon les besoins

La Municipalité peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites municipales, etc., par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la Municipalité en composant le 450 791-2455, poste 2260.

LE COMITÉ DES



LOISIRS
STE-HÉLÈNE

VOUS INVITE

Samedi 27 juin 2026

Sainte-Hélène-de-Bagot célèbre la fête nationale du Québec!

Bénévoles recherchés
pour le service de cantine et de bar
Si vous êtes intéressés, communiquez avec
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

**AUCUNE CONSOMMATION
PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR
NE SERA TOLÉRÉE SUR LE SITE**

«Où est allé tout ce monde.
Qui avait que'qu' chose à raconter
On a mis quelqu'un au monde
On devrait peut-être l'écouter.»
Serge Fiori

16 h 30 à 20 h 30

Maquillage, jeu gonflable dans le gymnase
Mascottes



16 h 30 à 18 h 30 h

Atelier
Satellite



16 h 30 à 22 h

Souper
Hot-dog



18 h 30 à 21 h

Musique et danse
sous le chapiteau

21 h (1^{re} partie) | 23 h (2^e partie)

Prestation du chansonnier
Gilbert Lauzon



22 h 30

Feux d'artifice
offerts par
la Municipalité de Sainte-Hélène
et ses généreux donateurs



19 h à 21 h

Danse country
avec



01 h 00

Fin de l'évènement

Prenez note que l'évènement aura lieu même en cas de mauvais temps. | Service de bar et de cantine sur place, au profit du Comité des loisirs Ste-Hélène.

LA SAINT-JEAN S'AMÈNE EN GRAND !

Plus que quelques jours avant que la magie de la Saint-Jean illumine notre municipalité! Préparez-vous à vivre une soirée mémorable sous les étoiles, rythmée par l'émerveillement et la fierté de célébrer ensemble. Les magnifiques feux d'artifice feront briller le ciel grâce à la générosité des entreprises, des citoyens de notre territoire, ainsi que de nos précieux collaborateurs et partenaires externes.

Le conseil municipal et les citoyens vous disent



PLATINE

 Transport de produits alimentaires liquides en vrac Plus de 90 unités - à votre service - 450 791-2122 www.transportpetit.ca info@transportpetit.ca  Transport de Porcs d'abattage, de porcelets Transport fait dans le respect des normes les plus élevées du bien-être animal 450 261-7209 pbarbot@ssptransporcs.ca	Depuis 1997  549 3^e Rang Ste-Hélène-de-Bagot <i>Le Groupe Petit est fier de soutenir la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot</i> Suivez-nous sur les réseaux sociaux 	 Atelier Mécanique pour Véhicules Lourds Services d'urgences routières Chrome Shop 450 791-2122 www.relaispetit.ca info@relaispetit.ca  Cuisine maison et ambiance réconfortante Salle à manger & Terrasse Menu du jour Table d'hôte 450 791-2771 www.resto152.ca
---	---	---

PLATINE

Quebeceau Consultants

3566 Boulevard Sainte-Rose
Laval (Québec) H7P 4K6
Tél: (514) 926-6261

OR

MICHEL BROUILLARD



OR

PAVAGE DRUMMOND INC.

819-472-4602

PROMUTUEL

ASSURANCE

BAGOT



ARGENT



PIERRE LEMIEUX | DIRECTEUR DES VENTES

VENTE • SERVICE • LOCATION • MACHINE DE BUREAU

5700, rue Martineau, Local 104
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1T6

Tél : 450 773.6600
Télec : 450 773.5602



info@technidactylo.com
www.technidactylo.com

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



ARGENT



► SERVICES SPÉCIALISÉS REMO ◀
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ARGENT



111, rang Brodeur
St-Nazaire-d'Acton, QC, J0H 1V0
Téléphone : 819-392-2225 - Fax : 819-392-2226
Courriel : bureau@excellporcs.com



Agiska
Coopérative



450.773.0762
TOITURES DURATEK.COM

TOITURES
DURATEK INC.
LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980
781 RUE PAUL LUSSEUR
ST-HÉLÈNE DE BAGOT

BRONZE

Réjean Rajotte, maire
Ferme J-C et Gaby Belval S.E.N.C.
Ferme Belvadale S.E.N.C.
Dominique Fortin et Johanne L'Écuyer
Luc Déry terrassement inc.
La petite Savoie, ferme maraîchère
L.G. Hébert inc.
Ferme J.T. Chagnon et Fils inc.



Ferme Lépine inc.
Carrière d'Acton Vale Itée
Cyrille Belval
Arthur Roy
Idée Graphik inc.
Marcel Lapierre
Drainage Lazure inc.
Les Entreprises J et L Smith inc.

**Un merci spécial à monsieur André Laramée qui nous permet
d'utiliser une parcelle de son terrain pour le lancement des feux.**

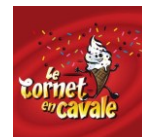


RENDEZ-VOUS GLACÉS

Le camion de rue *Cornet en cavale* sera au stationnement du presbytère pour vous rafraîchir :

Mercredi 17 juin de 17 h 30 à 21 h
Mercredi 15 juillet de 17 h 30 à 21 h
Mercredi 19 août de 17 h 30 à 21 h

Les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température.



La Municipalité

VOUS INFORME



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Inauguration du parc de la Gare

Un nouvel espace naturel rempli d'histoire

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 5 juin 2026 – C'est avec une grande fierté que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot inaugurerait aujourd'hui le parc de la Gare, un tout nouvel espace public conçu pour favoriser la détente, les rencontres intergénérationnelles et le plaisir en famille.

Situé sur le site historique de l'ancienne gare ferroviaire Bagot, ce projet rend un vibrant hommage au patrimoine local. Bien plus qu'une simple aire de jeux, le parc de la Gare a été pensé comme un sanctuaire naturel où l'histoire rencontre la modernité.

Inspiré d'une vision écologique, le parc a été entièrement aménagé à partir de matériaux nobles et naturels. Le mobilier et les modules de jeu fabriqués en bois massif s'intègrent harmonieusement au paysage. Ce choix de matériaux reflète l'engagement de la Municipalité envers le développement durable et la création d'espaces verts.

Que ce soit pour une lecture paisible, un pique-nique improvisé ou des moments de rires dans les modules de jeux naturels, le parc répond aux besoins de chacun. « Nous voulions redonner vie à ce lieu chargé d'histoire en le transformant en un point de ralliement chaleureux. C'est un espace où les souvenirs de demain s'inscriront sur les traces du passé », a déclaré monsieur Réjean Rajotte, maire.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la vision commune de nos précieux partenaires financiers. La Municipalité tient à remercier chaleureusement :

- La MRC des Maskoutains pour ses contributions via le programme PAFE et le FDR.
- Le CN pour son soutien financier et le don d'équipements ferroviaires.
- Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot pour sa contribution en argent.

Grâce à ces investissements, le parc de la Gare devient aujourd'hui le nouveau poumon vert de notre communauté.

Les citoyennes et citoyens sont invités à profiter pleinement de cet espace conçu pour le bonheur des petits et des grands.



Crédit photo : Raymond Lessard

Pour voir les photos de l'évènement, visitez notre page Facebook « Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot ».

Sur la photo, de gauche à droite : Hélène Dufault, conseillère, Victoria Ledoux et André Lebreux, constables au CN, Michel Daigle, conseiller, Micheline Martel, directrice générale, Martin Doucet et Daniel Plante, conseillers et à l'avant, Réjean Rajotte, maire.

Source : Micheline Martel, directrice générale
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2455 / dg@sainte-helenedebagot.com

CAMP DE JOUR 2026 - REMERCIEMENTS

Encore cette année, le Comité des loisirs, souhaitant offrir un service abordable et une programmation variée aux utilisateurs du service du camp de jour de Sainte-Hélène, a fait appel aux entreprises locales afin de bien remplir cette mission. Grâce à leur contribution, il est possible d'offrir plusieurs activités gratuites, et ce, à tous les utilisateurs du camp de jour. Le Comité des loisirs Sainte-Hélène souhaite remercier :



Desjardins

Caisse de la Vallée d'Acton



549, 3^E RANG, STE-HÉLÈNE QC J0H 1M0
☎ 450 791-2122 ➡ transportpetit.ca

FDF

Plomberie et Services

✉ servicesfdf@gmail.com

☎ 450 209-7326



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot





M. YVES PETIT

Paysagement Lapierre

M. Michel Seyer



ÉQUIPE CAMP DE JOUR 2026

Le Comité des loisirs Sainte-Hélène est fier de vous présenter son équipe d'animation du camp de jour 2026 :

- Pour un 6^e été, *Stitch* sera l'animatrice du groupe des 10-12 ans ainsi que la coordonnatrice du volet animation;
- *Gatorade* soulignera son 3^e été et sera à l'animation du groupe des 8-9 ans;
- *Laser* fait son grand retour comme animateur et s'occupera du groupe d'âge des 7-8 ans;
- *Calinours* quant à elle, revient pour son 3^e été et sera responsable des jeunes âgés entre 5 et 6 ans en plus d'être la coordonnatrice du volet service à la clientèle;
- Encore cette année, nous pourrons compter sur *Jujube*, *Flip* et *Hot-Dog* comme animateurs volants en plus de *Yoshi* et *Ohana* qui se joignent à l'équipe;
- Pour veiller à l'intégration des enfants à besoins particuliers, notre très chère *Latté* sera accompagnatrice pour une 3^e année en plus d'être la coordonnatrice du volet ressources humaines;
- Nous avons la chance d'accueillir *Guimauve* et *Moana* pour leur 1^{re} année comme accompagnatrices;
- Le Comité des loisirs désire souhaiter la bienvenue à ses nouveaux aide-animateurs *Crème glacée*, *Lapin*, *Dream*, *Gomme balloune* et *Rodéo*.

Le programme aide-animateur est une belle façon de garder un pied dans le camp de jour. Il s'agit d'un emploi non rémunéré s'adressant aux enfants âgés entre 11 et 13 ans qui souhaitent acquérir de l'expérience dans un milieu de travail. C'est un emploi sur une base volontaire. Aucun nombre d'heures et de semaines n'est requis. Le jeune est appelé à venir en aide aux animateurs et à l'équipe. Les activités et sorties sont gratuites pour les aide-animateurs. Aucuns frais ne sont exigés aux parents pour les services du camp de jour et de garde pour les aide-animateurs de 11 à 13 ans. Il s'agit d'une expérience très formatrice et enrichissante pour les jeunes. Nous sommes très heureux d'avoir procédé à l'embauche de *Jujube*, *Flip* et *Hot-Dog* qui sont avec nous depuis maintenant plus de 2 ans et qui sont issus du programme aide-animateur.

Notre équipe a bien hâte de vous rencontrer. Bonne saison estivale à tous!

ORGANISMES PARTENAIRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBNI MUSÉE BERNARD LAJOIE

SECRÉTAIRE BÉNÉVOLE RECHERCHÉ(E)

L'association qui gère la Maison Bernard Lajoie se consacre bénévolement à la conservation d'un patrimoine bâti et de son contenu. On y trouve du mobilier et des objets d'une grande valeur historique et patrimoniale. Le but de cette association est de préserver, de mettre ce patrimoine en valeur et de le rendre accessible au public.

La personne recherchée aura à gérer des tâches de gestion et d'administration. Elle fera partie du conseil d'administration dans le rôle de secrétaire.

Compétences recherchées

- Expérience ou intérêt marqué pour le patrimoine, le bénévolat et la gestion de projets communautaires;
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Workspace, plateformes collaboratives);
- Excellentes habiletés organisationnelles et rigueur administrative;
- Aptitudes reconnues pour la communication orale et écrite en français;
- Compétences rédactionnelles;
- Sens de l'écoute et empathie, capacité à travailler dans une équipe;
- Autonomie, sens des responsabilités et discrétion professionnelle.

Tâches

- Gestion de la correspondance (réception, suivi et relance des courriels);
- Gestion documentaire (triage, archivage, mise à jour des documents de l'OBNI);
- Création de documents (mise en forme de lettres, courriels, comptes-rendus);
- Planification et organisation - réunions du comité d'administration : ordre du jour, invitations, rédaction et diffusion des procès-verbaux.

Langue d'usage pour ce poste bénévole

Maîtrise parfaite de la langue française à l'écrit comme à l'oral.

Horaire

Les premières réunions se feront mensuellement la première année afin de mettre la structure en place, de prendre et gérer toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du lieu et de l'association. Par la suite, elles se feront au besoin et probablement par vidéoconférence vu l'éloignement de certains membres.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature à stamourss@gmail.com, à l'attention de madame Suzanne Saint-Amour.

JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – LE 15 JUIN 2026

La Municipalité proclame la journée du 15 juin 2026 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population et invite tous les élus et la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance. Nous rappelons 2 services essentiels pour aider les aînés dans certaines situations :

- **Le projet IMAGES** desservi par CIJM qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse. Pour la joindre, composez le 450 502-4395.
- **Le projet RADAR** (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie naturel, dans un environnement optimal de santé et de sécurité. Si vous êtes témoin d'une situation de solitude et d'isolement ou que vous vivez de la solitude et de l'isolement, RADAR peut vous aider. Contactez-les au 1 877 658-8509.



PRIX DISTINCTION-FAMILLE FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Nous étions présents lors de la remise des prix décernés dans le cadre des Prix Distinction-Famille. Nous sommes fiers d'avoir vu trois hélénois monter sur scène pour être honorés.

Dans la catégorie « Citoyens et citoyennes », le prix a été remis à M. Bernard Picard et à sa conjointe, Mme Diane Dupont. Membre du conseil d'administration du Centre d'entraide maskoutain et responsable du comptoir alimentaire depuis plus de douze ans, M. Picard, en collaboration avec son épouse, coordonne la distribution hebdomadaire de denrées à plus d'une centaine de familles. Gérer la rotation des produits et une distribution équitable pour tous n'a plus de secret pour le couple. Méthodique et organisé, M. Picard encadre une vingtaine de bénévoles et il n'hésite pas à mettre la main à la pâte lorsqu'il le faut, notamment pour pétrir du pain destiné aux bénéficiaires. Il est toujours à la recherche de moyens pour améliorer l'impact des services offerts par l'organisme.

Dans la catégorie « Commerce, entreprise et place d'affaires », les membres du jury ont choisi de récompenser Dessercom. L'entreprise offre un soutien logistique et participe directement aux activités de financement du Centre de pédiatrie sociale Grand Galop. Dessercom prête également du matériel afin d'assurer un environnement sécuritaire. L'équipe a aussi fait don d'un défibrillateur au Grand Galop, et des habits de neige sont offerts chaque hiver aux enfants bénéficiant de ses services. En allant au-delà de son rôle traditionnel, l'engagement solidaire de Dessercom favorise l'apprentissage actif et le sentiment de sécurité des parents et enfants soutenus par Grand Galop.



De gauche à droite : Dans la catégorie « Commerce, entreprise et place d'affaires », Éric Morin, de Sainte-Hélène-de-Bagot et son collègue Guillaume Dostie, les représentants de Dessercom, Diane Dupont et Bernard Picard, de Sainte-Hélène-de-Bagot dans la catégorie « Citoyen, citoyenne », du conseil de Sainte-Hélène-de-Bagot, Martin Doucet, conseiller et à l'avant, Réjean Rajotte, maire.

ORGANISMES PARTENAIRES

SPAD - RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE GARDE D'ANIMAUX

La SPAD désire rappeler aux citoyens propriétaires ou gardiens d'un chien leurs responsabilités en matière de garde d'animaux :

- Tous les chiens doivent être maintenus en contrôle au moyen d'une laisse lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur terrain. Lorsque le chien est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, il doit y avoir un dispositif (attache, laisse, clôture, enclos, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain;
- Tout animal domestique constitue une nuisance s'il se trouve sur un terrain sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant dudit terrain. Tous les chiens qui se retrouvent sur la voie publique doivent être tenus en laisse (longueur maximale de 6 pieds) par une personne avec les capacités physiques de le contrôler;
- Tous les chiens de la municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA de Drummond (SPAD). Les droits annuels doivent être acquittés et votre chien doit porter la licence en tout temps lorsqu'il est à l'extérieur de votre résidence;
- Les matières fécales doivent être ramassées dans un délai raisonnable afin que les odeurs ne causent pas de nuisances au voisinage;
- Les lieux où sont gardés des animaux de ferme doivent être clôturés, et lesdites clôtures doivent être maintenues en bonnes conditions et construites de façon à contenir les animaux.



info@spad / www.spad.ca

Tél. : 819 472-5700

Sans frais : 1 855 472-5700

1605, rue Janelle, Drummondville (Québec) J2C 5S5

PROCHAINE MATINÉE GOURMANDE

SAMEDI 11 JUILLET
9 H À 13 H

SAINT-DOMINIQUE // MIEL DUBREUIL
486, 9^e RANG

Activités d'apiculture de 9 h à 15 h

WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM |

VOUS DÉMÉNAGEZ?

Le bac brun
et le bac vert
ne déménagent pas

Des bacs vous attendent à votre nouvelle adresse. Veuillez communiquer avec votre municipalité si ce n'est pas le cas.

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains vous souhaite un bon déménagement !

CALENDRIER DES COLLECTES 2026

Récupération
 Déchets
 Matières organiques
 Gros rebuts
 Résidus domestiques dangereux

JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1																				
7	8						5	6						2	3					
14	15						12	13						9	10					
21	22						19	20						16	17					
28	29						26	27						23	24					
														30	31					

La collecte de gros rebuts aura lieu le 23 juin prochain.

Les collectes débutent dès 7 h le matin et ne sont pas nécessairement effectuées par le même camion que pour les déchets, ni à la même heure. **Tous les gros rebuts doivent être déposés en bordure de rue.**



Nos activités sont en pause pour la saison estivale, sauf le pickleball.

Mercredi 23 septembre

Voyage en autobus au casino de Montréal. Départ de Sainte-Hélène à 10 h et retour à 19 h. Spectacle « Pour une autre histoire d'un soir » à 14 h. Autobus/spectacle à 149 \$. 30 billets disponibles. Casino seulement : 60 \$. 32 places disponibles. 15 \$ en crédit jeu. Fin des inscriptions le 30 juin. Contactez Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf.fadoq@hotmail.com.

La FADOQ est dans la force de l'âge avec ses 620 000 membres. Pour connaître les avantages d'être membre de notre club FADOQ Ste-Hélène M016, consultez fadoq.ca.

En terminant, le CA FADOQ Ste-Hélène de Bagot vous souhaite un bel été. Passez de bons moments en famille et avec les personnes que vous aimez.

ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JUILLET

Mme Lise Lapierre	1	M. René Lalumière	3	Mme Thérèse Hébert	6
M. Robert Forest	8	Mme Madeleine Rondeau	12	Mme France Vachon	15
M. Gérard Belval	16	M. Alain Beauregard	16	M. Raymon Brouillard	16
Mme Ghislaine Pomerleau	26	Mme Laurette Roy	30		

ANNIVERSAIRES DU MOIS D'AOÛT

Mme Carmen Lacombe	3	M. Robert Cabana	10	M. Daniel Plante	10
M. Laurent Graveline	12	M. Serge Legendre	16	M. Thierry Vallélian	16
M. Jacques Lefebvre	20	M. Rémi Fournier	21	Mme Jocelyne Jodoin	21
M. Yvon Leclerc	23	Mme Louise Forest	26	Mme Christine Picard	26
M. Guy Beaudoin	30				

Bonne fête!

SARCA – TRAVAILLER L'ÉTÉ : UNE RICHESSE AU-DELÀ DU SALAIRE

Emplois d'été

Un emploi étudiant constitue un levier précieux dans le processus d'orientation professionnelle des jeunes. En intégrant le marché du travail, ils apprennent à mieux se connaître comme travailleurs. Cette expérience concrète leur permet d'identifier leurs intérêts, de découvrir leurs aptitudes et d'évaluer ce qui les motive réellement. Par exemple, certains se découvrent une passion pour le service à la clientèle, tandis que d'autres réalisent qu'ils préfèrent les tâches techniques ou créatives.

De plus, un emploi étudiant favorise le développement de compétences essentielles telles que la communication, la gestion du temps, le travail d'équipe et le sens des responsabilités. Ces acquis sont transférables dans tous les domaines professionnels et constituent un atout important pour l'avenir.

Enfin, travailler pendant ses études permet aussi de comprendre la valeur de l'argent et de développer son autonomie financière. Les jeunes gagnent ainsi en confiance et en maturité, ce qui facilite leurs choix professionnels et leur transition vers le monde adulte.

Audrey Gatineau
Conseillère en information scolaire
& professionnelle
Audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET DES CITOYENS

- **Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 – www.spadrummond.com
- **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 – www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
 - Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
 - Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 – www.mrcdesmaskoutains.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de services postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 – 655, rue Principale
- **Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401 poste 6731

Bonne fête!

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 230-0085
- **Aide aux aînés** :
RADAR : (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaires** : 1 888 454-3998



DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'Assemblée nationale du Québec : 1 800 969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

- **Cablevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services

PROJ Construction

PROY Inc.

QUALITÉ SERVICE

450 791-2221

PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

Excavation

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03

et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Abattoir L.G. HÉBERT et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

f Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

TRANSPORT

Petit

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | **VICTORIAVILLE** | **DRUMMONDVILLE**
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286
info@groupepdgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

Érablière L'Autre Versan

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

PAYSAGEMENT Lapierre

RBQ 5592-8188-01

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com





TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcaire-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...) Agricole (bétail, lavage...)

NOUVEAU

Services de location

- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca




Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
chez Walmart



Les entreprises Racicot inc.

450 518-4297

Déneigement

- commercial
- résidentiel

Kiosque à la ferme



Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

La petite Savoie
FERME MARAÎCHÈRE

 La Petite Savoie Ferme maraîchère



COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

 **450 888-1313**
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



Yves Marois
819 313-0108
ctb@vallieresasphalte.com
vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix, contactez-nous pour vos réalisations extérieures.




Judith Racicot
[jraticot@lussierchevrolet.com](mailto:jracicot@lussierchevrolet.com)
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



RE/MAX RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

LES PETITS MOTEURS ERIC
REPARATION DE PETITS MOTEURS

ERIC BAZINET

819 471-2971
1376, RANG BRODEUR
ST-EUGENE

Fleur de Lys
Clinique d'hygiène dentaire

450 513 2056

SERVICES

- Évaluation générale de la cavité buccale
- Nettoyage dentaire pour toute la famille
- Nettoyage des implants et des prothèses
- Scellants de puits et fissures
- Application de produits désensibilisants
- Blanchiment dentaire (avec ordonnance du dentiste)

Karla Alicia Agurto Seminario
Hygiéniste dentaire

« Soins d'hygiène dentaire professionnels, doux et abordables »

2860 boul Laframboise
SAINT HYACINTHE

Assurances gouvernementales et autres acceptées

RENDEZ-VOUS EN LIGNE

André Lamontagne
DÉPUTÉ DE JOHNSON
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

450 546-3251
Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

OFFRE D'EMPLOI
PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:

- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard- Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



st-hyacinthetechnopole.com



en solide compagnie

pour soutenir les entrepreneurs
de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Profitez d'un **accompagnement**
et d'un **service gratuit**
pour propulser votre **projet d'affaires**
commercial ou industriel.

MA BULLE DE LECTURE

Coffret québécois littéraire et gourmand



Des histoires à dévorer, des produits d'ici à savourer - un coffret mensuel unique.

- Lecture adaptée à vos goûts
- Produits d'entreprises québécoises
- Livraison chaque mois, à la maison



À OFFRIR OU À S'OFFRIR !

mabulledgelecture.ca | @mabulledgelecture

Votre garage de confiance !

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE



844, rue Paul-Lussier
SAINTÉ-HELÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

RÉVEILLEZ VOTRE INTÉRÊT POUR LE REER ET LE CELI

Explorez les possibilités d'une stratégie
d'épargne combinée.

desjardins.com/reerceli

Certaines conditions et modalités s'appliquent.



 Desjardins